



## PROJET EDUCATIF 3-12 ans

Le conseil communautaire a voté l'intégration en gestion directe de l'accueil des loisirs sans hébergement de Marennes, par délibération en date du 16 novembre 2005.

Les objectifs définis dans le projet éducatif local ont permis d'élaborer ceux du projet pédagogique, mais aussi d'harmoniser et de rendre complémentaire les actions de structure d'accueils enfance jeunesse.

Les élus de la communauté de communes du Bassin de Marennes, à travers l'accueil des loisirs sans hébergement, souhaitent promouvoir l'autonomie de l'enfant et pratiquer une démocratie du quotidien avec les jeunes, en plaçant en interface des adultes animateurs qui créent les conditions matérielles et relationnelles favorables.

### Mettre l'enfant ou le jeune au cœur du centre de loisirs

Mieux connaître l'enfant pour l'aider à vivre les moments où il quitte, même de manière provisoire, comme en ALSH, sa famille, pour découvrir de nouveaux horizons et expérimenter de nouvelles relations.

### Valoriser la qualité de tous les temps de vie de l'enfant

Dans une animation au service de l'enfant, l'animateur n'est pas seulement un prestataire de services. Il propose des possibles, suscite des envies, aide à leur matérialisation. A l'écoute attentive des besoins de l'enfant, de ses rythmes de vie, l'animateur sait le laisser jouer autant qu'il l'aide à mettre en place ses activités ludiques. Il enrichit par son intervention le processus créatif.

### Dans un espace d'intervention et de découverte

Au centre de loisirs, l'enfant ou le jeune expérimente de nouvelles règles, de nouvelles lois, dont certaines -c'est le rôle de l'adulte de le rappeler- ne sont pas négociables. Leur appropriation, dans un lieu qui reconstitue une mini société est l'un des enjeux importants de l'intervention de l'animateur. Mais l'insertion des jeunes dans l'accueil des loisirs ne consiste pas seulement pour eux à s'adapter aux exigences sociales, elle s'opère valablement que s'ils ont le sentiment d'être valorisés personnellement.

### Les parents partenaires

L'enfant qui est confié de manière temporaire à une famille. Il n'est pas question de l'oublier un seul instant.

Mieux communiquer avec les parents c'est d'abord mieux les informer, notamment sur les règles de vie instaurées dans le centre. Le règlement intérieur doit être établi et il faut se donner le temps de mieux renseigner les familles. Une réunion d'avant séjour est réalisée (pour l'été), les informations dès la première inscription sont communiquées aux parents soit aussitôt soit par courrier pour que s'instaure une relation partenariale.

L'information sur les activités à venir, la prochaine sortie, est un impératif incontournable.

Les notions centrales de l'action éducative s'organisent en 4 thèmes :

- a) la socialisation ;
- b) l'autonomie ;
- c) la responsabilité ;
- d) la citoyenneté ;



## PROJET EDUCATIF

**12-20 ans**



Les élus de la communauté de communes du bassin de Marennes, ont défini les priorités d'un lieu d'accueil collectif de mineurs pour les 12-20 ans :

« Un local jeune favorise le développement personnel, l'accès à l'autonomie et la responsabilisation des jeunes. La mise à disposition des locaux permettra la rencontre et la pratique d'activités régulières. Si la priorité du local « jeunes » est la réponse aux attentes et aux besoins des jeunes, c'est également une réponse à ceux des parents.

Ces activités devront favoriser l'intégration, l'apprentissage du vivre ensemble et de la démocratie. Elles devront être animées, accompagnées par un encadrement compétent dans l'espoir de prévenir le désœuvrement et les conduites à risques. Les locaux devront être adaptés et accessibles aux jeunes des sept communes pour favoriser les rencontres inter communales.

Les modalités de fonctionnement devront :

- définir l'âge des jeunes accueillis,
- proposer des actions complémentaires aux structures existantes sur le territoire,
- développer un partenariat avec les autres institutions concernées.

Le fonctionnement devra respecter la législation s'appliquant aux besoins des « jeunes ».

Pour se donner toutes les conditions de réussite, il faudra aussi penser à :

- la participation des jeunes à l'élaboration du projet
- la formation des différents acteurs
- la rapidité des réponses apportées aux demandes des jeunes
- l'évaluation régulière du projet »

### **Mettre le jeune au cœur des lieux d'accueil**

Mieux connaître le jeune pour l'aider à vivre ces moments où il vient de manière provisoire, pour découvrir de nouveaux horizons et expérimenter de nouvelles relations.

### **Valoriser la qualité de tous les temps de vie de du jeune**

Dans une animation au service du jeune, l'animateur n'est pas seulement un prestataire de services. Il propose d'aider les jeunes pour la conduite de leur association, suscite des envies, aide à leur matérialisation. A l'écoute attentive des besoins du jeune, l'animateur sait le laisser proposer des projets et de l'aider à les réaliser.

## Un espace d'intervention et de découverte

Dans les salles des jeunes, le jeune expérimente de nouvelles règles, de nouvelles lois, dont certaines -c'est le rôle de l'adulte de le rappeler- ne sont pas négociables. Leur appropriation, dans un lieu qui reconstitue une mini société est l'un des enjeux importants de l'intervention de l'animateur. Mais l'insertion des jeunes dans la salle ne consiste pas seulement pour eux à s'adapter aux exigences sociales, elle s'opère valablement que s'ils ont le sentiment d'être valorisés personnellement.

## Les parents partenaires

Mieux communiquer avec les parents c'est d'abord mieux les informer, notamment sur les règles de vie instaurées dans les salles des jeunes (Le règlement intérieur par courrier pour que ça devienne une sorte de contrat passé avec eux).

Les notions centrales de l'action éducative s'organisent en 4 thèmes :

- e) la socialisation ;
- f) l'autonomie ;
- g) la responsabilité ;
- h) la citoyenneté ;

## Les bilans

- 1) Mise en place de méthodes d'évaluation (boîte à messages, réunions formelles ou informelles) avec les jeunes,
- 2) Programmation de thèmes pour les parents concernant l'approche d'un adolescent,
- 3) bilan des animateurs (un soir par semaine l'été et tous les mardis pour le reste de l'année)
- 4) bilan régulièrement avec la responsable enfance / jeunesse et le directeur général des services.
- 5) Bilan annuel avec les partenaires (CAF, COMMUNAUTE DE COMMUNES).

# MØYENS

## HUMAINS : 3-12 ans

### LE CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE :

(personnel permanent)

- Un(e) directrice du centre de loisirs
- Un directeur adjoint
- 4 animateurs (trices)
- 1 agent d'entretien

Les animateurs vacataires sont recrutés avant chaque début de vacances ou pour des besoins occasionnels.

Une équipe d'animation recrutée par un jury composé de :

- ❑ Le Président et l'élu référent de la commission en charge du PEL,
- ❑ Le directeur des services,
- ❑ La coordinatrice PEL,
- ❑ La directrice

## Humains : 12-20 ans

LE SERVICE ENFANCE / JEUNESSE DE LA COMMUNE : (personnel permanent)

- une responsable du secteur enfance/jeunesse
- deux animateurs jeunes 13/20 ans

## Matériel :

Un lieu de rencontre aménagé pour les jeunes avec la présence d'un animateur sur les trois sites :

- SAINT-JUST LUZAC
- LE GUA

## L'animateur est un agent de relation :

**Le règlement intérieur notifié aux animateurs. Il s'impose aux animateurs.**

L'animateur a pour mission, au sein d'une équipe, de mettre en œuvre des vacances et des loisirs pour des enfants ou des jeunes dans le cadre de projets individuels et collectifs. La présence de l'animateur à chaque réunion de préparation est indispensable. Celui-ci ne peut pas développer les différents points ci-dessous s'il ne s'implique pas lui-même au sein de l'organisation du séjour et de l'équipe. Le personnel chargé de mettre en place des actions sera formé ou en cours de formation (BAFA, BE...).

- 6) Par son écoute attentive, il prend en compte les spécificités de chacun.
- 7) En donnant des références collectives et individuelles, il instaure un cadre relationnel qui favorise :
  - le respect mutuel et la convivialité,
  - les progrès individuels et collectifs.
- 8) Il est cohérent entre ce qu'il dit et ce qu'il fait.
- 9) Il développe des relations interpersonnelles qui favorisent l'autonomie.
- 10) Il conçoit les temps d'activités et de vie quotidienne comme moyen d'accès à une prise de responsabilité progressive.
- 11) Il suggère, suscite, valorise et propose des projets. Il les accompagne pour les faire vivre et aboutir.
- 12) Il favorise la création et la découverte, notamment par le jeu.
- 13) Sa connaissance pédagogique lui permet d'intervenir selon quatre critères :
  - \*faire avec,
  - \*donner à faire
  - \*faire faire

\*laisser faire.

- 14) Il associe les enfants ou les jeunes aux décisions concernant la vie collective.
- 15) L'ensemble de son action est guidé par le souci de garantir la sécurité physique et affective de tous.
- 16) Il est structurant : il donne des limites et définit un cadre dans lequel chacun évolue en sécurité.
- 17) Respectueux des idées des autres, il a lui-même des convictions, les exprime, sait les défendre et, de ce fait, est référent.
- 18) Il doit respecter et appliquer les consignes de la direction.

#### Les bilans:

- Mise en place de méthodes d'évaluation (boîte à messages, réunions formelles ou informelles) avec les enfants,
- Animation de fin de séjour permettant d'obtenir les différentes appréciations des parents,
- Coin réservé pour les parents tous les jours (café, thé, gâteaux, boissons...) permettant les échanges avec le personnel d'animation,
- bilan des animateurs (un soir par semaine l'été et tous les mardis pour le reste de l'année)
- bilan régulièrement avec la responsable enfance / jeunesse et le directeur général des services.
- Bilan annuel avec les partenaires.

### Le Fonctionnement : 3-12 ans

SEMAINE	Les petites vacances	Les vacances d'été
Le mercredi 7h30 - 18h30	Lundi au vendredi 7h30 - 18h30	Lundi au vendredi 7h30-18h30

Tous les enfants peuvent être accueillis au centre de loisirs, les enfants, les parents et l'équipe d'animation sont informés lorsque nous accueillons un (des) enfant(s) handicapé(s), qu'il s'agisse d'un handicap physique, de déficience mentale, ou de comportements sociaux spécifiques.

En ce qui concerne les activités sportives au sein du centre, les compétences extérieures seront utilisées et il sera vérifié auprès de services compétents les capacités des personnels (BE) à encadrer l'activité (Escalade, VTT, Canoë, Voile....).

Par dans cette organisation, les parents seront impliqués au sein de la structure, pour qu'ils s'y sentent bien, qu'ils apportent leurs savoirs. D'où l'importance de créer un groupe de travail centre de loisirs intégré au comité de pilotage du Projet Educatif Local Intercommunal.

### Le Fonctionnement : 12-20 ans

#### **PENDANT LES VACANCES SCOLAIRE :**

Lundi	14:00	19:00	Les deux lieux
Mardi	14:00	19:00	Les deux lieux
Mercredi	14:00	19:00	Les deux lieux
Jeudi	14:00	19:00	Les deux lieux
Vendredi	14:00	19:00	Les deux lieux

**Soirée**

Pendant les vacances

Vendredi	20:00	22:00	A St Just-Luzac
Mercredi	20:00	22:00	A Le Gua

**EN PERIODE SCOLAIRE :**

Mercredi	14:00	19:00	Les deux lieux
Samedi	14:00	19:00	Les deux lieux
Vendredi	17:00	22:00	Les deux lieux



communauté de communes  
BASSIN DE MARENNES

**PROJET EDUCATIF**

**2010-2011**

**ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**

**3 ans à 20 ANS**